

Vandœuvre, le 22 septembre 2014.

Direction Générale
VT/CG

Projet Educatif de Territoire **de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy**

Porteur du projet : la commune de Vandœuvre-lès-Nancy (30 908 habitants).

Périmètre et public visé par le PEDT :

Le territoire concerné est celui de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy.

Le public visé est celui des écoles maternelles et élémentaires soit 1082 élèves de maternelles (1117 prévus en 2014-2015) et 1508 élèves d'élémentaires (1535 en 2014-2015) répartis entre neuf écoles maternelles et huit écoles élémentaires.

(Pour rappel, il y a 1667 élèves scolarisés dans le secondaire sur les collèges de la commune, Haut-de-Penoy, Callot et Monplaisir et sur le lycée Callot).

Trois groupes scolaires font partie du Réseau de Réussite Scolaire (RRS) : Paul Bert, Jeanne d'Arc et Europe Nations. L'école élémentaire Brossolette bénéficie de l'accompagnement éducatif au même titre que les trois autres écoles du RRS.

Introduction :

Le Projet Educatif de Territoire est le cadre contractuel permettant de formaliser les objectifs locaux de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Vandœuvre (circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013).

Il est ainsi le moyen de recenser les moyens déployés par les différents acteurs institutionnels et associatifs pour et autour de l'école primaire pour en vérifier la cohérence.

Il prévoit enfin des moyens d'évaluation de la réforme dans ses objectifs et ses modalités pratiques de réalisation.

I. Le cadre général de la réforme des rythmes scolaires :

1/ La remise en cause généralisée de la semaine de 4 jours :

► La suppression du samedi matin à la rentrée 2008 a concentré le temps scolaire sur quatre jours dans le cadre de l'année scolaire la plus courte de la moyenne de l'OCDE.

► Les spécialistes (Académie de Médecine, IGEN, chronobiologistes) en appellent dès 2010 à une réforme des rythmes scolaires permettant d'alléger la journée de classe et de mieux équilibrer période scolaire et période de congés.

2/ S'effectue dans le cadre d'une prise de conscience nationale sur les difficultés de notre système éducatif :

► Les enquêtes nationales et internationales livrent des résultats convergents et négatifs sur les résultats de notre système scolaire (enquêtes PISA 2006 et 2012- rapport de la Cour des Comptes de mai 2010).

► Le recul des résultats globaux s'explique essentiellement par l'aggravation des résultats des élèves les plus défavorisés. Un des paramètres mis en avant est la lourdeur de la journée scolaire.

3/ Dans un contexte de répartition des rôles entre Etat et acteurs locaux qui a beaucoup évolué

► Les communes ont évolué dans leurs missions vis-à-vis de l'école : de l'entretien des bâtiments et de l'aide matérielle, elles sont passées progressivement à la mise en œuvre de véritables politiques éducatives locales (PEL ou PEG).

► L'école est devenue le centre d'un réseau d'acteurs et de services complémentaires (activités périscolaires municipales, ou associatives ...) au temps traditionnel d'apprentissage scolaire.

► L'Appel de Bobigny qui est élaboré en 2010 par un ensemble d'acteurs de l'éducation (élus locaux, mouvements d'éducation populaire, parents d'élèves, syndicats, mouvements pédagogiques) et porté par le Réseau des Villes Educatrices dont fait partie Vandœuvre, en appelle à « un nouveau cadre national pour les temps scolaires préconisant l'articulation entre temps scolaires et temps sociaux, leur mise en cohérence et la coopération éducative de tous ».

La municipalité de Vandœuvre s'inscrit pleinement dans cette demande d'autant que la coopération éducative y existe déjà, avec des moyens importants déployés pour et autour de l'école primaire.

II. Les projets et moyens actuels déployés pour et autour de l'école primaire

Les dépenses globales consacrées par la commune à la fonction Enseignement au sens strict du terme représentent 13 % de ses dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel de la fonction, 23 % des dépenses de personnel.

La commune de Vandœuvre consacre aux élèves de primaire des moyens importants qui dépassent les dépenses obligatoires d'entretien courant des écoles.

D'autres services municipaux concourent également à ces moyens dans les domaines sportifs, culturels, et éducatifs.

1/ Dans le cadre du projet éducatif de la commune adopté le 24 juin 2013

Ces interventions s'inscrivent dans les axes du **projet éducatif de la collectivité** dont les quatre axes principaux sont les suivants :

- Promouvoir des pratiques éducatives fortes sur l'ensemble du parcours des jeunes vandopériens :

- ✚ Assurer le respect des rythmes de l'enfant et de son équilibre,
- ✚ Favoriser l'épanouissement de l'individu dans le groupe,
- ✚ Développer l'autonomie et la mobilité,
- ✚ Considérer que les valeurs éducatives se partagent entre les différents acteurs intervenant sur les temps de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte

- Assurer à chacun les mêmes opportunités :

- ✚ Garantir des moyens égaux à tous,
- ✚ Accueillir dans le souci de la plus grande mixité sociale possible,
- ✚ Valoriser l'atout que représente la diversité des publics,
- ✚ Favoriser la prise en charge globale des enfants les plus fragilisés en y travaillant avec leur famille.

- Permettre aux jeunes d'être acteurs et de s'ouvrir sur leur ville et sur le monde :
 - ✚ Développer la participation des jeunes dans les projets les concernant,
 - ✚ Favoriser la mobilité des jeunes,
 - ✚ Développer l'intérêt des jeunes pour des sujets touchant à leur environnement et à leur ville.

- Soutenir la parentalité en mutualisant les énergies :
 - ✚ Considérer les parents comme les acteurs essentiels de l'éducation de leurs enfants
 - ✚ Accompagner les familles sans jugement et sans se substituer à elles
 - ✚ Promouvoir le lien parents-enfants
 - ✚ Considérer que la parentalité est un domaine d'action partenariale par excellence

2/ Des moyens importants sont déclinés sur les différents temps de l'enfant en lien avec les partenaires de la commune :

► Sur le temps scolaire :

La commune développe aujourd'hui des actions éducatives qui dépassent le cadre de ses dépenses obligatoires liées au fonctionnement des écoles :

- Les classes de découverte : elles concernent tous les enfants de CM2, soit environ 300 enfants chaque année : destination neige, montagne ou culturel selon le projet pédagogique des enseignants ; séjour de 6 jours ; budget annuel de 175.000 € à 200.000 €.
- Le soutien aux projets des écoles : La commune finance des projets exceptionnels des écoles chaque année ainsi que les transports en direction d'équipements extérieurs pour un montant de 27 000 € annuels.
- Les interventions des ETAPS : Le service des Sports pilote des interventions dans les écoles primaires en lien avec les professeurs des écoles sur la mise en place de cycles sportifs de 6 séances. L'éducateur de la commune, ou associatif mandaté par la commune, construit ces séances et les dirige en présence de l'enseignant. 196 cycles ont été organisés en 2014. (Ils seront 140 après la réforme des rythmes.). A cela s'ajoutent le cross des écoles, les Olympiades des écoles et l'organisation de journée découverte de nouveaux sports.
- Les partenariats avec la médiathèque ou la ludothèque : La médiathèque accueille des classes dans le cadre de visites découvertes (546 élèves en 2013-2014) et de visites thématiques (858 élèves en 2013-2014), elle travaille également depuis 2012 sur un projet de circonscription avec une thématique (le voyage en 2013-2014). La ludothèque accueille également des classes maternelles ou élémentaires et monte des projets en lien avec les demandes des écoles en mettant à disposition ses compétences sur le jeu (école maternelle du Charmois et école Jeanne d'Arc élémentaire en 2013-2014).
- Les actions du service culturel autour du festival Vand'Influences : chaque année un spectacle en lien avec la thématique (qui rejoint le projet de circonscription) est proposé au public scolaire.
- Les projets santé : le service Santé Famille a également monté différents projets avec les écoles de la ville (projet sommeil avec Jean Pompey et Jeanne d'Arc, projet nutrition avec Europe Nations élémentaire).

- L'Orchestre à l'école de Jeanne d'Arc : En 2008, la commune a financé via l'école de musique l'ouverture d'une classe OAE de cuivres sur trois ans (démarrage en CE2). Ainsi, la classe OAE suit 3 heures de formations autour de l'apprentissage des instruments et 1 heure de chorale chaque semaine. Le budget annuel de fonctionnement est de 10 000 euros (14 000 euros d'achat d'instrument en 2011). La commune souhaite ouvrir deux nouveaux orchestres sur les écoles Paul Bert et Europe Nations avec 1h30 de formation sur le temps des TAP.
- Les sensibilisations au handicap dans les écoles menées par la mission handicap du CCAS,
- La formation PSC1 : chaque année, les enfants de CM2 sont formés aux gestes de premiers secours, cette formation représente un coût annuel de 12 000 euros.
- Le financement du CCAM pour la programmation de spectacles jeunes publics en direction des scolaires : 29 séances scolaires réparties sur 10 spectacles différents (plus de 3000 élèves concernés).

► Sur le temps périscolaire :

- Le périscolaire : Le budget du périscolaire représente en solde net 930 795 euros en 2013 (recettes des parents et de la CAF déduites des dépenses). Il recouvre les budgets relatifs aux garderies maternelles et élémentaires, à la restauration scolaire, aux études surveillées et au Bouquet d'Activités. Les temps de garderies maternelles, et la restauration scolaire n'évolueront pas dans leur contenu et organisation à la rentrée scolaire 2014. Les taux d'encadrement sont de un adulte pour 10 enfants en maternelles et de un adulte pour 14 enfants en élémentaires.
- Les projets école-associations : Plusieurs associations interviennent déjà dans les écoles sur le temps scolaire ou périscolaire, seule ou avec le Dispositif de Réussite Educative. On peut citer ainsi :
 - REPOSE : triporteur sur le temps de restauration + un projet contes- lecture à la rentrée 2014 avec le DRE,
 - MJCCS Nomade : projet théâtre à la rentrée avec le DRE,
 - MJC Lorraine : "Autour de la lecture" (sur le temps scolaire)," et aide au pilotage du projet "je lis tu racontes" en lien avec le DRE,
 - Lire et Faire Lire : sur le temps de restauration scolaire à Brabois ou Paul Bert.

► Sur l'accompagnement à la scolarité :

- L'accompagnement éducatif de l'Education nationale : Sur Vandœuvre, le créneau utilisé est le même que celui du périscolaire organisé par la mairie (16h30/17h45) ; le contenu est fortement orienté sur l'aide au travail scolaire (étude dirigée la plupart du temps) et le volet sportif et/ou culturel est assuré par le Bouquet d'Activités de la commune ; les intervenant sont "recrutés" par les directeurs d'école. Ce sont majoritairement des enseignants, des Auxiliaires de Vie Scolaire et des étudiants. La fréquentation moyenne est d'environ 55% des élèves d'une école, mais varie selon les écoles (45% à Brossolette, 65% à Europe-Nations et Jeanne d'Arc). Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 élèves en moyenne.
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité : Le dispositif des CLAS est national et géré par la CNAF. Tous les ans un appel à projet est lancé (CNAF/CAF). En Meurthe et Moselle, les financeurs rassemblent la CAF, l'Etat et le Conseil Général. Six associations sur Vandœuvre proposent cet accompagnement à une moyenne de 60 primaires (et 185 élèves du secondaire).

► Sur le temps extrascolaire :

- Les centres aérés : Des mises à disposition de locaux et des aides de 8 euros par journée d'ASH, sont accordées aux MJC Lorraine, Nomade et Etoile, pour les accueils du mercredi et durant les vacances scolaires avec un maximum réalisable de 21 375 journées-enfants en 2013. La CAF finance également les centres aérés à travers la PSO et cofinance la commune via le Contrat Enfance Jeunesse pour un montant de 28 200 euros sans évoquer l'aide directe aux familles.
- Les stages sportifs : Organisés par le service des Sports durant les vacances, ils accueillent des enfants de 7 à 11 ans sur 5 jours d'animation autour d'une discipline sportive. En 2013, 1501 journées enfant ont été organisées pour 368 enfants touchés.
- L'ensemble des activités des associations : au moins 63 associations organisent à Vandœuvre des activités en direction des jeunes du primaire. La commune favorise la participation des 5-20 ans aux activités associatives à travers le dispositif carte jeune qui consiste à faire bénéficier chaque jeune d'une aide de 70 € pour pratiquer des activités sportives et culturelles dans les associations agréées par la commune. Le montant de la carte est passé de 50 à 70 € en 2013. La commune y a consacré un budget de 120 000 euros en 2013.

► Sur la globalité du temps de l'enfant :

- Le DRE : Le dispositif de « réussite éducative » a pour objectif de donner leur chance aux enfants et adolescents en grandes difficultés, âgés de 2 à 16 ans, habitant en Zone Urbaine Sensible ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et /ou culturel favorable à la réussite scolaire. Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre avec les parents et essentiellement hors temps scolaire, un accompagnement des enfants et des adolescents repérés en tenant compte leur environnement global (social, familial, culturel, sanitaire,...). Les actions et projets en cours sont centrés sur les thèmes suivants : parentalité, citoyenneté, suivi sanitaire, activités sportives et/ou culturelles, lutte contre l'échec scolaire. Le DRE est financé par l'ACSE et par la commune. Il travaille avec de multiples partenaires dans l'accompagnement qu'il propose aux familles. Le DRE adaptera ses interventions au nouveau planning scolaire en évitant de positionner des actions sur le temps des TAP.

III. Le cadre local de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

1/ Des constats importants :

- La richesse des interventions éducatives sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Des résultats scolaires moins bons que sur le reste de l'agglomération (données ADUAN 2011 sur les résultats au brevet) avec des difficultés repérées dès la maternelle par les services de PMI appelant une mobilisation de tous les acteurs éducatifs,
- Les liens entre les partenaires de l'école méritent d'être resserrés pour améliorer la cohérence des interventions,
- Dans les écoles du RRS, l'accompagnement éducatif proposé à tous se situe sur le même temps que les activités du Bouquet d'Activités,
- L'évaluation des activités du Bouquet d'Activité n'est pas assez partagée avec les autres acteurs éducatifs,

- Les études surveillées sont souvent trop longues par rapport au temps à consacrer aux devoirs qui, lui-même, est très différent d'une école élémentaire à l'autre.
- La souplesse mise en place par la commune pour les inscriptions périscolaires au jour le jour ne permet pas une optimisation des moyens déployés pour la gestion de ces temps.
- Les parents d'élèves doivent inscrire leurs enfants de façon différente suivant les temps périscolaires.

2/ Ont nourri la concertation menée suite à la parution du décret du 24 janvier 2013 :

► Les objectifs ayant guidé la concertation :

- Dans le cadre fixé par la réforme, tenir compte des différences de rythmes entre maternelles et élémentaires,
- Favoriser l'apprentissage scolaire par une réflexion poussée sur le séquençage des temps de l'enfant sur la journée et la semaine scolaire,
- Assurer des activités périscolaires éducatives de qualité en recourant aux richesses du tissu local (associatif et municipal),
- Eviter la tendance à la scolarisation des temps périscolaires, en prévoyant des approches pédagogiques distinctes de celles du temps scolaire,
- Avoir une organisation optimisée tenant compte des contraintes des partenaires et de la commune (locaux, disponibilité des intervenants, budget).

► Les étapes :

Concertation sur la nouvelle semaine scolaire et ses horaires :

- De février à avril 2013 : prise en compte de l'avis des conseils d'école dans le report de la réforme à septembre 2014,
- Réunion avec les directeurs d'école maternelles et élémentaires et M. Vinkler, Inspecteur de circonscription, fin mai 2013 : 1^{ère} élaboration de scénarii,
- Questionnaire distribué aux parents des élèves scolarisés à Vandœuvre en juin.
- Résultat des questionnaires et de scénarii soumis à avis des associations, des parents délégués élus, des directeurs d'école et des élus (commission Education du 17 octobre) en septembre-octobre,
- Travail sur les avis et propositions de nouveaux scénarii avec chiffrage fin octobre-début novembre.
- Présentation de cette décision lors de la réunion du 19/11 aux parents délégués, aux directeurs d'école et aux présidents d'association.
- Présentation en information au Conseil municipal du 25/11/2013.
- Soumission de cette décision à M. Picoche, DASEN, avec avis favorable de M. Vinkler Inspecteur de circonscription.

Concertation sur le contenu et l'organisation :

- Ateliers de travail avec les parents délégués, les directeurs d'école et les responsables associatifs le 3 décembre 2013, sur les contenus des nouveaux temps périscolaires.
- Réponse favorable le 12 décembre 2013 de M. Picoche à la semaine scolaire proposée pour 2014-2015.
- Rencontre d'information avec les DDEN en janvier 2014,
- Travail interne sur l'organisation et les contenus en janvier 2014 et présentation de ce travail aux parents délégués, aux associations et aux directeurs d'école lors de trois réunions fin février 2014,

- Nouveau questionnaire présenté début février aux parents d'élèves pour les informer et mieux cerner leurs besoins en périscolaire en 2014-2015,
- Groupe de travail avec les enseignants sur le partage de responsabilités sur les temps de transition le 27 mars 2014,
- Présentation au Conseil Municipal du 28 avril d'un nouveau règlement unique pour les temps périscolaires et début des inscriptions périscolaires le 12 mai 2014 (avec dossier dans le bulletin municipal Le 54500),
- Réunions dans les écoles du RRS pour expliquer les TAP aux parents en lien avec les directeurs d'école (semaines du 16 au 27 juin).

A cette concertation externe s'est ajoutée une concertation interne en direction du personnel périscolaire et ATSEM : mise en place de groupes de travail avec les ATSEM et temps de travail participatif avec les ATSEM et les animateurs sur le contenu et l'organisation des TAP maternelles.

3/ Qui a conduit aux choix ayant présidé à la définition des nouveaux horaires (voir annexe 1):

- Classe le mercredi matin : dans le souci de la régularité de la semaine scolaire (demande des directeurs d'école et à 80 % des parents dans le questionnaire),
- Temps de classe du matin allongé pour favoriser les apprentissages (demande des enseignants),
- Temps de pause méridienne de deux heures: nécessaire pour le bon déroulement de ce temps important pour les enfants.
- Prise en compte spécifique du rythme des maternelles par un nouveau temps d'activité régulier et adapté dans sa durée (quatre fois quarante-cinq minutes sur la semaine) et respect du temps de sieste (demande des parents d'élèves),
- Un nouveau temps d'activités périscolaires suffisamment long en élémentaires (deux fois une heure trente) pour permettre de mobiliser et fidéliser des intervenants et garantir une activité construite de qualité (avec possibilité de petits déplacements pour éviter de saturer les locaux scolaires).

Cette organisation nécessite une dérogation pour deux jours de classe par semaine de 6 heures pour les élémentaires. Cette dérogation a été acceptée par M. Picoche, DASEN. (voir annexe 2)

La réforme n'aboutit pas dans les faits à une journée de l'enfant moins longue mais le séquençage des activités a été travaillé dans le sens d'une alternance entre temps d'apprentissages scolaires didactiques et temps périscolaires éducatifs construits ou libres.

IV. LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE :

1/ Les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Les multisites périscolaires seront sous la responsabilité de 5 directeurs périscolaires à temps plein. La répartition est basée sur la constitution de multisites ne dépassant pas une capacité d'accueil de 300 enfants.

Trois directeurs seront sur les maternelles regroupées en multisites et deux sur les élémentaires regroupées également en multisites.

L'ensemble des sites sera déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour tous les temps périscolaires.

Par rapport aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), il ne sera pas accepté d'enfants venant des APC en cours de cycle TAP. Les enfants pourront réintégrer les TAP en début de cycle suivant.

► Les TAP maternelles de 15h45 à 16h30 :

Les principes retenus :

- Proposer des activités gratuites ouvertes à tous, développant la sensibilité, la motricité, l'autonomie dans le groupe et favorisant l'éveil intellectuel et culturel de l'enfant.
- Encourager la mixité garçons-filles dans les activités,
- Travailler par le biais des activités l'acquisition du langage en stimulant les enfants à parler et à acquérir du vocabulaire,
- Construire des cycles (périodes entre deux congés scolaires) alternant différents types d'activités (motricité, éveil, conte, activités manuelles, ...) distinctes des activités scolaires (l'accent sera mis sur l'aspect ludique des activités proposées) ou de fin de journée (activités de 16h30 à 18h00 moins construites).
- Garantir une sécurité physique et affective des enfants.
- Respecter les rythmes de chaque enfant, et notamment ceux des petites sections : le programme d'activités devra s'adapter aux rythmes des enfants. Les enfants seront répartis par groupes cohérents de niveaux d'âge et d'apprentissage.
- Privilégier la continuité dans la prise en charge avec du personnel connu des enfants : ATSEM et animateurs périscolaires et intervention des agents de la ludothèque en appui.

Le taux d'encadrement sera de un intervenant pour dix enfants. Il est prévu une fréquentation de 1000 enfants par jour.

Les activités se feront dans les locaux scolaires.

► Les TAP élémentaires de 15h à 16h30 :

Les principes retenus :

- Proposer gratuitement deux activités par semaine, l'une sportive et l'autre culturelle ou éducative, sur une période allant d'une période de vacance scolaire à l'autre ; enrichir ainsi l'enfant avec une approche non didactique des apprentissages proposés.
- Travailler par le biais des activités l'acquisition du langage en stimulant les enfants à parler et à acquérir du vocabulaire,
- Encourager la mixité garçons-filles dans les activités,
- Ne plus laisser le choix de l'activité aux enfants mais organiser une rotation des activités sur la durée de l'année scolaire ; sensibiliser ainsi les enfants à différentes activités sans esprit de compétition ni de consommation,
- Développer l'offre d'activités par rapport au Bouquet d'Activité en faisant appel aux services municipaux et aux associations : l'offre d'activités sportives a été travaillée avec le service des Sports de la commune et l'offre d'activités culturelles avec le pôle culturel et ses équipements. Des actions santé ou développement durable ont été prévues avec le service Santé ou la mission Développement durable de la commune.
- Faire mieux connaître aux parents et aux enseignants les objectifs éducatifs de chaque activité par le biais d'une fiche projet synthétique.

Le taux d'encadrement sera de un intervenant pour quatorze enfants. Il est prévu une fréquentation de 600 enfants par jour.

Les activités se feront dans les locaux scolaires ou dans les structures proches (gymnases, Parc des Sports, médiathèque, ...).

2/ Le temps périscolaire du soir de 16h30 à 18 h00 pour les élémentaires :

Le temps d'étude surveillée actuellement organisé par la commune est assuré par des enseignants ou des étudiants BAC+2. Il a lieu de 16h30 à 17h45.

A la rentrée scolaire 2014, il sera prolongé d'un quart d'heure pour répondre aux demandes d'un certain nombre de parents exprimées dans le cadre de la concertation.

Ce temps devient payant avec application de quotients familiaux.

Ce temps évolue également dans son contenu en lien avec les constats faits par les réunions de bilan mais aussi en lien avec l'évolution de l'accompagnement éducatif mis en œuvre par l'Education Nationale.

Les élèves du primaire n'ont pas de devoirs écrits à faire en dehors de la période scolaire.

Les élèves peuvent avoir des leçons à réviser ou des travaux oraux à réaliser (recherche ou lecture). Il est proposé sur ce temps périscolaire que des adultes formés les guident dans ces travaux, sans refaire ce qui est fait sur le temps scolaire. C'est le sens de l'accompagnement proposé sur ce temps périscolaire. Mais une fois les leçons révisées, l'enfant doit pouvoir se détendre, jouer, ou lire.

L'intervenant devra donc savoir encadrer les enfants dans ces deux types d'activités différentes en étant vigilant à la fatigue de l'enfant sur ce dernier temps de sa journée collective.

Ce temps périscolaire se distingue de l'accompagnement éducatif de l'Education nationale, réel accompagnement à la scolarité, qui sera proposé à partir d'octobre 2014 à un nombre limité d'enfants pour lesquels ce dispositif sera ciblé (voir paragraphe sur l'accompagnement éducatif au chapitre sur les moyens déployés sur l'accompagnement à la scolarité).

Le taux moyen d'encadrement est d'un intervenant pour quatorze enfants.

Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires.

A titre expérimental, les parents pourront venir chercher leurs enfants de façon échelonnée sur ce temps.

3/ L'organisation du mercredi :

Les horaires de classe sont 8h30-11h30. Un temps périscolaire d'accueil échelonné avant l'école sera mis en place comme les autres matins de la semaine ainsi que de 11h30 à 12h15.

Les enfants inscrits aux centres aérés des MJC de la ville seront transportés gratuitement jusqu'aux lieux de restauration de ces centres selon les deux circuits suivants :

Bus 1 :

- école Charmois
- école Brossolette
- école Jeanne d'arc
- Parc des sports
- Prévert

Bus 2:

- école Jean Macé
- école Paul Bert
- Parc des sports
- école de Brabois
- Prévert

Le transport école Jules Ferry étant réalisé par navette de la MJC Lorraine. Les enfants des écoles Jean Pompey et Europe Nations iront à pied au Parc des Sports comme dans le cadre de la restauration scolaire. Ce sont des animateurs des MJC qui assureront le transport des enfants à pied ou en bus, les bus étant financés par la commune.

4/ L'accueil des enfants porteurs de handicap :

La commune de Vandœuvre accueille déjà sur ses temps périscolaires des enfants handicapés ou ayant des troubles du comportement.

Son personnel a déjà suivi des formations sur le handicap.

Néanmoins, la situation actuelle montre un manque certain de prise en compte des besoins d'accompagnement des enfants porteurs de handicap accueillis sur ces temps par la Maison départementale des personnes handicapées, ayant pour effet de laisser aux seuls responsables de la commune le soin de déterminer la nature des besoins de l'enfant et des réponses à mettre en place. Ce constat est fait également à l'échelon national (voir les Recommandations du Défenseur des Droits du 30 nov.2012).

La commune de Vandœuvre souhaite travailler davantage en concertation avec les familles, l'Education nationale et d'autres partenaires tels que la CAF, sur cette question, considérant que l'accueil périscolaire est un des volets de la bonne intégration scolaire des enfants présentant un handicap.

Pour ce faire, une procédure spécifique est mise en place : la demande d'accueil périscolaire avec besoins spécifiques doit pouvoir être formalisée dans un premier temps avec les familles lors des procédures d'inscription en mairie.

Une évaluation de la situation de l'enfant est faite avec la famille et, de façon nécessaire, avec tous les professionnels suivant la scolarité de l'enfant, pour déterminer les modalités de l'accueil : temps d'adaptation, présence ou non d'un AVS (à étudier avec la famille et la MDPH), durée journalière, **capacité ou non de la commune à proposer un accompagnement adapté répondant aux besoins de l'enfant en fonction des différents temps périscolaires.**

Une réponse sera faite aux familles et un suivi aura lieu sur l'année.

L'intégration doit être coconstruite entre les services de la commune, de l'Education nationale et la famille. Elle ne peut se penser de façon cloisonnée sans collaboration sur les moyens à dégager et les priorités à fixer. L'enjeu du PEDT est également de progresser sur cette question qui prend une nouvelle dimension avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

5/ La formation du personnel :

Les différents temps périscolaires seront déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les taux de qualification à respecter sont les suivants :

- 50 % au moins des effectifs d'animateurs doivent être constitués d'animateurs qualifiés (BAFA, Brevet d'Etat d'éducateur sportifs, CAP petite enfance...) ou de personnels de la fonction publique reconnus (animateurs territoriaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles...),
- peuvent également intervenir les personnes qui effectuent un stage dans le cadre de la préparation de l'un des diplômes ou titres ci-dessus,

Au-delà des exigences de qualification mentionnées ci-dessus, la commune souhaite développer la formation des intervenants de façon pluriannuelle pour l'adapter à la spécificité de chaque temps périscolaire et développer le professionnalisme de ces animateurs.

Différents volets de formation ont été prévus et ont déjà donné lieu à des formations dès 2014 :

- Sur l'acquisition des qualifications demandées : BAFD et BAFA,
- Sur le tronc commun en animation,
- Sur le positionnement d'agents en équipe périscolaire,
- Sur la mise en place d'ateliers en direction des maternelles,
- Sur la mise en place des ateliers thématiques en direction des élémentaires,
- Sur le positionnement de structures culturelles dans le projet éducatif du périscolaire.

Sur le volet de la prise en compte du handicap, les Francas dont la commune est adhérente, sont référents pour accompagner les familles ou pour monter des formations dans le domaine spécifique du périscolaire. La commune souhaite développer son partenariat avec les Francas sur cette thématique.

Parmi les intervenants du domaine culturel pour les TAP élémentaires, nous trouvons :

- les professionnels de la médiathèque,
- les enseignants de l'école de musique,
- des intervenants associatifs qualifiés dans leur domaine d'intervention,
- des artistes reconnus par la DRAC

Malgré leur expérience et leurs qualifications, ces dernières n'entrent pas dans les critères stricts de qualification exigés par la DDCS pour les ACM indiquées ci-dessus.

Cette situation traduit le décalage entre les exigences culturelles portées par la réforme des rythmes scolaires et le cadre traditionnel des ACM.

Pour cette raison, la commune demande la dérogation prévue à l'article 2 du décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial pour calculer le taux de qualification sur les temps périscolaires qu'elle organise. (voir annexe 2)

6/ La communication en direction des parents :

La longueur de la concertation menée témoigne de la volonté de la commune d'associer pleinement les acteurs de la réforme au premier rang desquels les parents d'élèves.

L'objectif est de bien informer les parents de l'ensemble des changements intervenant à la rentrée 2014. Différents supports ont été utilisés et continueront de l'être : ateliers participatifs, réunions de consultation, bulletin municipal, site internet, questionnaires, guide des inscriptions pour la rentrée 2014, réunions d'explication en direct dans les écoles, information donnée en conseils d'école.

Des supports seront réalisés pour la rentrée 2014 de manière à informer de façon précise les parents des activités proposées sur chaque groupe scolaire, de leur contenu et de la qualification des intervenants.

Comme sur les temps périscolaires actuels, des journées portes-ouvertes seront organisées durant l'année scolaire.

D'autres propositions, en lien avec les associations de la ville, pourront être étudiées pour associer davantage les parents à la construction de ces temps.

L'information est nécessaire mais non suffisante. Le projet nécessitera en effet une évaluation par rapport à ses objectifs mais aussi à sa mise en œuvre, dans le souci de la cohérence entre les différents dispositifs existants sur la ville.

V. LE PILOTAGE ET L'EVALUATION :

1/ Les partenaires et l'articulation avec les contrats existants :

La réforme des rythmes scolaires implique différents partenaires :

Les services de l'Etat :

- L'Education nationale : la réforme a été pensée en concertation dans tous ses aspects avec les services de l'inspection de circonscription, mais aussi avec les directeurs des écoles de Vandœuvre et l'ensemble des enseignants de la ville. Elle a été validée par M. Picoche, DASEN.
- La Direction départementale de la Cohésion sociale : c'est elle qui accompagne les communes dans la mise en œuvre de la réforme sur le volet de la réglementation des Accueils collectifs de Mineurs et la qualification des intervenants.
- La DRAC via le CTEAC (Contrat territorial d'éducation artistique et culturel) dont un des volets sera des interventions artistiques sur les créneaux des TAP.
- La CAF : la CAF finance déjà sur Vandœuvre les temps périscolaires des maternelles. Des financements seront sollicités pour l'ensemble des autres temps périscolaires dont les TAP. La CAF est partenaire de la commune via le Contrat Enfance Jeunesse. Le CEJ en cours, pour la durée 2011-2014, finance annuellement par la PSEJ plusieurs structures petite enfance et jeunesse, pour un montant annuel dégressif allant de 161.000 € en 2011 à 130.000 € en 2014. Elle cofinance également avec le Conseil Général les contrats d'accompagnement à la scolarité (CLAS), actions mises en œuvre par plusieurs associations du territoire. **Le contenu des CLAS devra être harmonisé avec la nouvelle offre périscolaire de manière à ne pas faire de redondance dans la prise en charge des enfants.**
- Les associations : Les associations sont concernées dans leurs activités par la modification de la semaine scolaire et notamment par les changements intervenant le mercredi. Il est important de mesurer les conséquences de cette évolution sur leur organisation. Les associations sont également partie prenante des TAP pour les élémentaires en proposant de nombreuses activités sur ces temps.
- Les parents d'élèves : ils sont concernés au premier plan par la réforme et sa mise en œuvre. Ils ont été sollicités via les conseils d'école, les parents délégués et les questionnaires distribués à tous.

Le PEDT sera donc articulé avec le CEJ, le CTEAC mais aussi avec le futur contrat de ville dans ses objectifs liés à l'éducation.

2/ Le pilotage :

Le pilotage de la réforme s'est fait sans comité de pilotage jusqu'à juillet 2014.

Il a été mis en place un comité de pilotage le 3 juillet 2014 pour valider le Projet Educatif de Territoire et pour suivre l'application de la réforme. Il est composé de représentants des partenaires indiqués ci-dessus. Il est proposé de le réunir de façon biannuelle.

Un comité technique de suivi sera également créé à la rentrée scolaire 2014 pour suivre sur le terrain le projet. Il fera remonter des observations au comité de pilotage. Il doit permettre, au-delà de l'évaluation de la réforme des rythmes, de développer une réflexion éducative partagée entre les différents intervenants du temps de l'enfant.

3/ L'évaluation :

Le Projet Educatif de Territoire est signé pour une période de 3 ans qui couvrira les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Il pourra faire l'objet d'avenants pour prendre en compte les ajustements nécessaires aux résultats de son évaluation ou aux évolutions intervenant dans la durée du contrat.

L'évaluation :

► Périodicité : à la fin de chaque trimestre scolaire. Et pour les dérogations demandées, six mois avant la fin du PEDT.

► Eléments de l'évaluation :

Eléments quantitatifs :

- Nombre d'inscrits et nombre de participants sur les différents temps périscolaires et en particulier sur les TAP,
- Nombre d'inscrits et de participants sur les centres aérés du mercredi,
- Evolution de la fréquentation des associations par les enfants de primaires le mercredi,
- Formation des intervenants.
- Nombre d'enfants concernés par trimestre par l'accompagnement éducatif.
- Suivi du coût de la réforme.

Sur ce dernier point, il est important de rappeler que le financement de la réforme par l'Etat intervient à travers le fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2014-2015 (et 2015-2016 sous réserve de confirmation) : cette aide est d'un montant de 90 € par élève de primaire pour la commune de Vandœuvre. Cette aide n'est pas exclusive de financement de la CAF. Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, et de non pérennité du fonds d'amorçage, l'évolution du coût de la réforme sera l'un des éléments stratégiques de l'évaluation du projet.

Eléments qualitatifs :

- Retour sur expérience des enseignants (attention des enfants vis-à-vis des apprentissages, progrès dans l'acquisition du langage ...).
- Retour sur expériences des intervenants périscolaires, (assiduité des enfants, progressions vis-à-vis des axes éducatifs projetés, progrès dans l'acquisition du langage ...), des intervenants CLAS et des intervenants DRE.
- Retour sur expérience des parents via un questionnaire.
- Développement des pratiques éducatives communes (liens entre animateurs et enseignants, entre projets d'école et projets pédagogiques périscolaires).

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux écoles de la Zone Urbaine Sensible et situées dans le RRS de manière à ce que les objectifs de réussite et d'intégration scolaires que doit porter le changement de rythmes scolaires y soient précisément évalués.

LISTE DES ANNEXES :

- 1/ Tableau horaires de la nouvelle semaine scolaire
- 2/ Dérogations demandées par la commune dans le cadre du PEDT
- 3/ Tarifs du périscolaire
- 4/ Liste des activités proposées

SEMAINE SCOLAIRE DE LA VILLE DE VANDŒUVRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014

Personnel concerné

ECOLES MATERNELLES

	7h30	8h30	11h45	13h45	15h45	16h30	18h00	
LUNDI	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	TAP	Garderie		animateurs
MARDI	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	TAP	Garderie		Animateurs
MERCREDI	Garderie	Temps scolaire	11h30	Les enfants inscrits aux centres aérés y sont conduits par des animateurs des MJC. Les autres enfants peuvent rester en garderie jusqu'à 12h15.			16h30	Animateurs + ATSEMS
JEUDI	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	TAP	Garderie		Animateurs pour garderie de 11h30 à 12h15
VENDREDI	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	TAP	Garderie		Animateurs MJC pour transport enfants bus

Gratuit Payant

ECOLES ELEMENTAIRES

	7h30	8h30	11h45	13h45	15h00	16h30	18h00	
LUNDI	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	TAP	Devoirs Activités calmes	16h30	Animateurs
MARDI	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire		Devoirs Activités calmes		Animateurs
MERCREDI	Garderie	Temps scolaire	11h30	Les enfants inscrits aux centres aérés y sont conduits par des animateurs des MJC. Les autres enfants peuvent rester en garderie jusqu'à 12h15.			16h30	Intervenants extérieurs et services
JEUDI	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	TAP	Devoirs Activités calmes		Animateurs et enseignants
VENDREDI	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire		Devoirs Activités calmes		Similaire aux maternelles

Gratuit Payant

Ecoles élémentaires divisées en deux groupes sur la commune : Groupe A avec temps d'activités les lundis et jeudis et groupe B avec temps d'activités les mardis et vendredis

Le périscolaire du soir est prolongé d'un 1/4 heure

ANNEXE 2

Les dérogations demandées par la commune dans le cadre du PEDT et leur statut :

Dans le cadre du PEDT, la commune demande des adaptations dont certaines sont prévues par les textes et d'autres ont un statut dérogatoire ou expérimental. Cette annexe a pour objet de préciser leur statut et leur modalité d'évaluation :

1/ Les dérogations ou expérimentations prévues dans le cadre d'un PEDT :

► La demande de dérogation sur les horaires scolaires :

En élémentaire, la durée des heures scolaires est de six heures deux fois par semaine.

Cette dérogation au cadre fixé par le décret, validée par le DASEN, fait partie des dérogations qu'il était possible de demander dans le cadre de la rédaction d'un PEDT. Elle fera logiquement partie de son évaluation d'ensemble.

► La demande d'assouplissement sur les taux d'encadrement :

La commune dispose du nombre d'intervenants suffisant pour encadrer les enfants suivant les taux d'encadrement fixés par la DDCS. Néanmoins, ces intervenants, notamment culturels, n'ont pas tous des qualifications qui correspondent à celles de l'animation.

La commune demande une dérogation sur les taux d'encadrement pour respecter les ratios de qualifications exigées, dans l'attente soit d'une adaptation de la réglementation à cette évolution globale de l'animation soit d'une qualification progressive de ses intervenants.

Cet assouplissement expérimental fera l'objet d'une évaluation spécifique.

2/ Les aménagements de droit prévu par les textes :

► La prise en compte des intervenants extérieurs dans l'effectif d'encadrement. Elle fera partie de l'évaluation globale du projet.

► La possibilité pendant 18 mois, renouvelable, qu'un diplômé BAFD puisse diriger un accueil de plus de 80 enfants, dérogation prévue par le décret du 12 décembre 2013. Les directeurs de site périscolaire sont engagés sur la voie de l'obtention d'un diplôme professionnel. Un bilan à la fin des 12 mois de leur parcours de formation sera fait avec les services de la DDCS.

Tarifs municipaux 2014

Service ENSEIGNEMENT RESTAURATION ET GARDERIE

VANDOPERIENS	ACTUELLEMENT, voté en juin 2013		
	Restaurant scolaire - maternelles et élémentaires	Garderie élémentaires : forfait matin uniquement	Garderie maternelles : forfait matin+soir
	2h repas + activités	1h maxi, arrivée échelonnée	1h matin + 1h30 soir, arrivée et sortie échelonnées
1 à 130	1,27	0,53	1,07
131 à 272	1,40	0,66	1,32
273 à 414	1,52	0,76	1,52
415 à 556	1,88	0,87	1,74
557 à 698	2,08	0,97	1,95
699 à 840	2,44	1,11	2,21
841 à 982	3,15	1,22	2,43
983 à 1124	3,55	1,32	2,64
1125 à 1266	3,86	1,43	2,85
1267 à 1410	4,14	1,53	3,07
supérieur à 1410	4,26	1,64	3,28
non vandopériens scolarisés en CLIS	4,26	1,64	3,28
maternelle NON VANDOPERIENS	5,63	idem que vandopériens	
élémentaire NON VANDOPERIENS	5,63		

ACCUEIL DES ENFANTS SOUFFRANT D'ALLERGIES ALIMENTAIRES

famille contrainte de fournir un panier-repas : 1,35

PROPOSITION pour 1er septembre à 31 décembre 2014				
Restaurant scolaire - maternelles et élémentaires	Accueil périscolaire forfait matin uniquement, maternelles et élémentaires	Accueil périscolaire forfait soir uniquement, maternelles	Accueil périscolaire forfait soir uniquement, élémentaires	total élémentaires si matin+soir
2h repas + activités	1h maxi, arrivée échelonnée	1h30 maxi, sortie échelonnées	1h30 maxi, sortie échelonnées	
	tarif scindé en 2 parts égales matin/soir et équivalentes au total d'avant			
	0,53	0,53	0,63	1,16
	0,66	0,66	0,79	1,45
	0,76	0,76	0,91	1,67
	0,87	0,87	1,05	1,92
	0,97	0,97	1,17	2,14
	1,11	1,11	1,33	2,43
	1,22	1,22	1,46	2,68
	1,32	1,32	1,58	2,90
	1,43	1,43	1,72	3,15
	1,53	1,53	1,84	3,37
	1,64	1,64	1,97	3,62
	1,64	1,64	1,97	3,62
	2,14	2,14	2,57	1,3 x dernier tarif
	2,14	2,14	2,57	

ANNEXE 4 - EXEMPLE D'ACTIVITES PROPOSEES

EUROPE-NATIONS

		ACTIVITES	LIEU DE L'ACTIVITE	INTERVENANT		
Mardi	AC	Musique	Ecole Europe Nations - salle BCD EN103	Médiathèque		
		Musique	Ecole Europe Nations - préau EN006	Ecole de musique		
		Peinture	Ecole Europe Nations - salle EN013	MJC Etoile		
		Percussions	Ecole Europe Nations - salle EE108	MJC Etoile		
		Poterie	Ecole Europe Nations - salle EN109	MJC Etoile		
		Théâtre	Ecole Europe Nations - salle EE001	MJC Etoile		
		Théâtre	Ecole Europe Nations - salle EN 001	MJC Nomade		
		Théâtre d'impro	Ecole Europe Nations - préau EE000	CCAM		
		AS		Arts du Cirque	Parc des Sports - Gymnase B	MJC Etoile
				Boxe Française	Paul Bert - Salle de danse	Service des Sports
Echecs	Ecole Europe Nations - salle EE103			Echecs Vandoeuvre		
Echecs	Ecole Europe Nations - salle EE105			Echecs Vandoeuvre		
Escrime	Parc des Sports			Cercle d'Escrime		
Foot	Parc des Sports - terrain synthétique			USV Football		
Judo	Parc des Sports - Dojo			MJC Lorraine		
Judo	Paul Bert - Dojo			FCL Brichambeau		
Vendredi	AS			Basket	Parc des Sports - Gymnase B	Vandoeuvre Basket
				Boxe française	Parc des Sports	Service des Sports
		Danse hip-hop	Parc des Sports - Salle d'Escrime	1 Depen'Danse		
		Echecs	Ecole Europe Nations - salle EE103	Echecs Vandoeuvre		
		Handball	Parc des Sports	GNASPTT Handball		
		Judo	Parc des Sports - Dojo	MJC Lorraine		
		Rugby	Parc des Sports - terrain synthétique	Service des Sports		
		AC		Arts plastiques	Ecole Europe Nations - salle à définir	CCAM
				Arts et récupération	Ecole Europe Nations - salle EN013	MJC Lorraine
				Musique	Ecole Europe Nations - salle EE108	Ecole de musique
Orchestre : clarinette	Ecole Europe Nations - préau EN006			Orchestre à l'Ecole		
Théâtre	Ecole Europe Nations - salle EN 001			MJC Etoile		
Vidéo	Ecole Europe Nations - salle EN101			MJC Lorraine		
Vitrail	Ecole Europe Nations - salle EN109			MJC Etoile		

activités en dehors de l'école

Activités sur place

Planning annuel des thèmes d'activités en maternelles

Ecole Europe-Nations maternelle

Cycle	Semaine	Thèmes
<u>Cycle 1</u> L'Eveil	36	les couleurs
	37	les mouvements
	38	l'espace
	39	les formes
	40	les odeurs
	41	les sons
	42	les animaux
<hr/>		
<u>Cycle 2</u> L'éco-Citoyenneté	45	l'eau
	46	la terre
	47	l'air
	48	les déchets
	49	le gaspillage
	50	le recyclage
	51	l'électricité
<hr/>		
<u>Cycle 3</u> Le Langage	2	les phrases
	3	Histoires et Contes
	4	Expression corporelle
	5	le chant
	6	Chuchoter ou crier ?
	7	Les mots
<hr/>		
<u>Cycle 4</u> La Bio Diversité	10	L'Afrique
	11	L'Amérique du Sud
	12	L'Amérique du Nord
	13	L'Océanie
	14	L'Asie
	15	L'Europe
	16	La Faune et la Flore
<hr/>		
<u>Cycle 5</u> A la découverte de son corps et de l'espace	19	Jeux collectifs
	20	La main
	21	Jeux traditionnels
	22	Au dessus ou en dessous ?
	23	A droite ou à gauche ?
	24	Devant ou derrière ?
	25	Plus petit ou plus grand ?
	26	Jeux traditionnels
	27	Les ombres
	28	Pantin ou Marionnettes ?